



CONFERENCE DES REGIONS PERIPHERIQUES MARITIMES D'EUROPE  
CONFERENCE OF PERIPHERAL MARITIME REGIONS OF EUROPE

6, rue Saint-Martin 35700 RENNES - F  
Tel. : + 33 (0)2 99 35 40 50 - Fax : + 33 (0)2 99 35 09 19  
e.mail : [secretariat@crpm.org](mailto:secretariat@crpm.org) – web : [www.crpm.org](http://www.crpm.org)

11 DECEMBRE 2009

**POSITION POLITIQUE DE LA CRPM**

**AVIS DU SECRETARIAT GENERAL DE LA CRPM**

*(à approuver par le Bureau politique de la CRPM – 15/16 février 2010, Gijón, Asturias –Espagne)*

**CONTRIBUTION A LA CONSULTATION  
SUR LA FUTURE STRATEGIE « EU 2020 »**

1. En tant que Régions Périphériques Maritimes d'Europe, nous accueillons favorablement ce document de consultation. Il s'agit en effet du premier document de long-terme et tourné vers l'avenir de la part de la Commission européenne, qui tient pleinement compte à la fois des impacts économiques et sociaux de la crise sur l'UE et du besoin urgent de rendre notre modèle de développement plus partagé, durable et vert, et qui propose des moyens communs pour y parvenir. De ce point de vue c'est un bon début. Mais pour que la stratégie EU 2020 soit en mesure de remplir son objectif affiché d'équiper l'UE du cadre adéquat pour lui garantir un modèle de développement robuste dans la mondialisation, il est nécessaire d'apporter une réflexion complémentaire à un certain nombre de points clés qui sont identifiés dans les commentaires suivants. Bien que nous soyons pleinement conscientes des contraintes qui pèsent sur l'agenda institutionnel et politiques de l'Union, nous pensons néanmoins qu'une consultation aux conséquences si considérables et qui concerne l'ensemble des acteurs européens aurait mérité une période de consultation plus longue.

2. Nous croyons que la définition de stratégies crédibles pour sortir de la crise économique et sociale actuelle ne peut qu'être basée sur une analyse claire du modèle qui nous a conduit à cette crise, et, plus important, sur une vision claire de la direction vers laquelle l'Europe veut aller une fois la crise passée. Dans ce sens :

- Nous soutenons entièrement la vision EU 2020 d'une société –plutôt que de la seule économie – forte basée sur la connaissance, plus ouverte, plus durable, plus verte, qui soit en mesure de garantir la cohésion sociale et territoriale. C'est en fait ce que nous, autorités infra-étatiques, poursuivons depuis ces dernières années, en intégrant les principaux objectifs des agendas de Lisbonne et de Göteborg dans nos stratégies de développement régional. Nous nous réjouissons du fait que la stratégie EU 2020 puisse apporter un nouvel élan à ce processus ;
- Nous sommes favorables à ce que la stratégie EU 2020 soit l'unique stratégie d'ensemble qui incarne les grandes priorités de l'Union et intègre l'ensemble des stratégies thématiques existantes.

3. Nous sommes d'accord avec les trois priorités clés proposées par le document: i) Créer de la valeur en fondant la croissance sur la connaissance; ii) Favoriser l'émancipation dans des sociétés ouvertes à tous et iii) Créer une économie compétitive, connectée et plus verte. Concernant les défis du changement climatique et de l'environnement, nous pensons néanmoins que :

- Ils méritent une référence très claire et explicite, y compris aux volets adaptation et atténuation, qui manque dans le document de consultation;
- L'accent pragmatique mis sur leur dimension économique ne doit pas faire oublier leur dimension non-économique, patrimoniale, fondamentale. Ceci devrait être également mentionné clairement.

4. Concernant ces priorités clés, nous attirons l'attention sur le fait que:

- Toutes ces priorités sont déjà mises en œuvre sur le terrain par les gouvernements régionaux et locaux ;
- Les efforts que les autorités infra-étatiques ont mobilisés et continueront d'assurer est largement du à l'alignement de la principale politique d'investissement au niveau de l'UE avec les agendas de Lisbonne et Göteborg depuis 2007. La Politique régionale de l'UE a en effet contribué à attirer l'attention des niveaux infra-nationaux vers les priorités clés de l'UE dans les domaines du développement durable, de l'inclusion et de l'innovation. Une part importante de la politique de

cohésion est déjà allouée à ces priorités. L'effet levier ne doit pas être sous-estimé dans la mesure où les autorités infra-nationales sont responsables d'environ 70% de l'investissement public en Europe.

5. Alors que nous nous accordons sur les priorités à suivre, il n'en va pas de même pour leur mise en œuvre. Le document de consultation reste assez vague et envoie parfois des signaux imprécis à ce propos :

- La façon dont les priorités sont détaillées indique une éventuelle sectorialisation de l'intervention communautaire. Nous croyons que ce serait particulièrement imprudent dans la mesure où, d'un point de vue économique, il est de plus en plus admis que l'action publique est plus efficace quand elle intègre les décisions d'investissements plutôt que quand elle les sépare. Alors que le document déclare, à juste titre, que la coordination horizontale sera plus importante que jamais pour trouver une porte de sortie de crise, la sectorialisation rendrait au contraire cette coordination plus difficile, augmenterait les risques d'obtenir des résultats contradictoires et entraverait l'exploitation des synergies entre les politiques ;
- Nous appelons donc à une méthode de mise en œuvre basée sur l'approche territoriale. Les territoires sont en effet les lieux où les personnes et les entreprises, qui sont au cœur de la stratégie, vivent, s'organisent, et créent en fin de compte des systèmes originaux, complexes et relativement homogènes dotés de leurs propres spécificités. Aborder conjointement les priorités clés à travers ces territoires est la seule méthode efficace si l'on veut apporter une réponse sur-mesure et intégrée aux défis auxquels l'UE doit faire face. « *L'Europe doit disposer d'une agriculture, d'une économie rurale et d'un secteur maritime prospères* », indique le document. Nous sommes tout à fait d'accord avec cette affirmation, mais convaincus que l'on ne pourra y parvenir que si l'on connecte ces secteurs d'activité aux territoires correspondants. Dans ce contexte, la Politique de cohésion a montré qu'elle était un instrument de politique perfectionné et efficace. Une Politique agricole commune régionalisée permettrait également d'y contribuer ;
- Bien que le document de consultation fasse référence au principe de cohésion territoriale introduit par le nouveau Traité de Lisbonne, nous n'avons pas le sentiment que le texte donne de quelconques garanties de son application réelle. Nous attirons donc l'attention sur le fait que toute action destinée à mettre en œuvre la stratégie EU 2020 devra tenir compte de ce principe et des spécificités territoriales telles que définies à l'article 174 du Traité.

6. L'approche territoriale d'EU 2020 doit aller de pair avec un système de gouvernance compatible qui associe automatiquement les autorités infra-nationales au processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie. De ce point de vue, nous prenons note du fait que le document de consultation mentionne explicitement les autorités infra-nationales comme des partenaires de sa mise en œuvre, et que le Conseil européen des 10 et 11 décembre appelle à approfondir la réflexion pour améliorer l'appropriation de la stratégie 2020 à travers une implication plus active des autorités régionales et locales. Nous n'en restons pas moins très prudents et attendons de la Commission qu'elle donne vie à ce principe afin qu'il ne reste pas un vœu pieux. On ne doit pas oublier que, d'un point de vue politique, les agendas de Lisbonne et de Göteborg ont été lourdement critiqués pour le peu d'implication des acteurs infranationaux dans son élaboration et sa mise en œuvre. On peut même raisonnablement affirmer que les effets limités de ces agendas sont partiellement dus à l'absence d'appropriation de ces stratégies sur le terrain. La coordination verticale, incarnée dans un système de gouvernance multi-niveaux réel et efficace, est ainsi absolument indispensable pour garantir le succès de la nouvelle stratégie EU 2020. C'est seulement à travers une telle coordination que les autorités infra-nationales « achèteront » la stratégie, l'adapteront à leurs contextes propres, et la soutiendront dans sa mise en œuvre.

7. Nous demandons donc vivement à la Commission d'adosser la stratégie EU 2020 à une méthode de mise en œuvre fondée sur les territoires et à un système de gouvernance inclusif, qui permette à tout le monde dans l'UE d'en bénéficier et d'y contribuer. Dans cette optique, nous encourageons la Commission à se baser sur le « Pacte territorial européen » original développé par la CRPM<sup>1</sup> et qui propose :

- La signature d'un accord politique sur la vision, les objectifs et les priorités de la stratégie EU 2020 entre la Commission européenne et toutes les autorités régionales européennes par lequel ces dernières s'engagent à les mettre en œuvre dans leurs champs de compétences ;
- Une contractualisation impliquant les autorités régionales dans le cadre de la Politique de cohésion (bilatérale ou trilatérale avec les Etats membres en fonction des arrangements institutionnels nationaux) ;
- L'introduction d'une dimension territoriale dans la Méthode Ouverte de Coordination.

---

<sup>1</sup> Initially called for in the manifesto « Emerging stronger from the crisis : a European Territorial Pact », the "European Territorial Pact" has been developed in the document "[Territories at the heart of EU medium-term policies](#)" in October 2009.